

<http://7lameslamer.net/pour-que-nous-ne-soyons-pas-2110.html>



# « Pour que nous ne soyons pas accusés d'avoir été des vandales »

- Dominé dan nout dé min - Courrier des internautes -



Date de mise en ligne : jeudi 26 octobre 2017

---

Copyright © 7 Lames la Mer - Tous droits réservés

---

**80% des édifices construits à La Réunion datent de la seconde moitié du XXe siècle. Il y a urgence à réfléchir à la sauvegarde des plus remarquables d'entre eux pour que, dans les prochaines décennies, nous ne soyons pas accusés d'avoir été des vandales.**



---

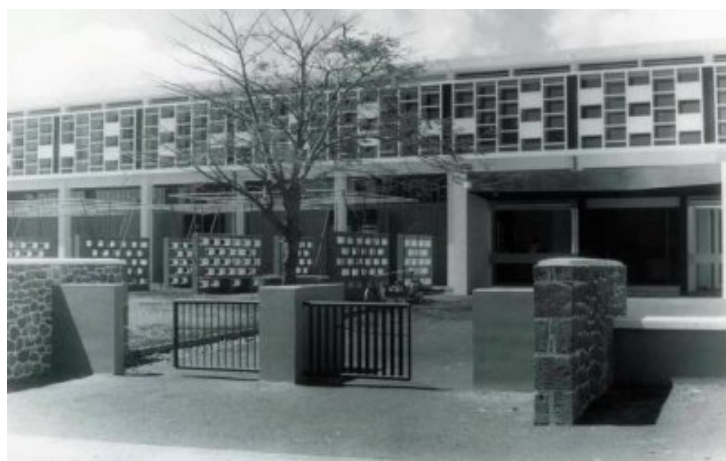
Façade sur rue du bâtiment donnant sur la rue Général de Gaulle. Photo : Bernard Leveueur.

### **Une partie de mon enfance s'est envolée...**

---

**Une partie de mon enfance** – mon père travaillait à l'imprimerie de la CAF – s'est envolée depuis quelques jours entre la rue Général de Gaulle et la rue Milius à Saint-Denis. Dans le cadre d'une opération de construction de logements pour personnes âgées – ce que je ne mets pas en cause – les bâtiments de la Caisse d'allocations familiales sont en cours de destruction depuis quelques semaines.

**Le bâtiment sur la rue Milius**, dessiné par Guy Lejeune, a déjà disparu. Le bâtiment sur la rue de Gaulle, de Jean Bossu, un élève de Le Corbusier, de Robert Mallet-Stevens et d'Auguste Perret, connaît ses dernières heures d'existence.



---

Façade, sur la rue Général de Gaulle, du bâtiment de Jean Bossu. Photo : Jean Legros.

### **Toute l'élégance d'un bâtiment...**

---

**C'était l'un des projets importants** de cet architecte dans l'île, remarqué dans l'exposition du CAUE et l'ouvrage du ministère de la culture qui lui avait été consacré en 2000.

## « Pour que nous ne soyons pas accusés d'avoir été des vandales »

---

**N'était-il pas possible de conserver au moins** le bâtiment sur la rue de Gaulle, dont les photographies de Jean Legros en fin de chantier montrent toute l'élégance ?

**Quel a été le processus de la décision** administrative ayant conduit au résultat que nous connaissons ?



Bâtiment de Jean Bossu. Au premier plan les salles d'attente : des bancs surmontés d'une treille en attente de lianes. Photo : Jean Legros.

---

### **Recensé comme édifice remarquable du XXe siècle**

---

**Sur quels critères l'architecte des bâtiments** de France a-t-il autorisé cette démolition en pleine aire de valorisation du patrimoine de Saint-Denis d'autant plus qu'il avait été recensé comme édifice remarquable du XXe siècle ?

**Juste pour dire que 80% des édifices** construits à La Réunion datent de la seconde moitié du XXe siècle. Peu d'entre eux sont protégés au titre de Monuments historiques.

**Il y a urgence à réfléchir à la sauvegarde** des plus remarquables d'entre eux pour que dans les prochaines décennies nous ne soyons pas accusés d'avoir été des vandales.

### **Bernard Leveneur**



Arrière du bâtiment donnant sur la rue Général de Gaulle. Photo : Bernard Leveneur.

---